

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

ABONNEMENT :

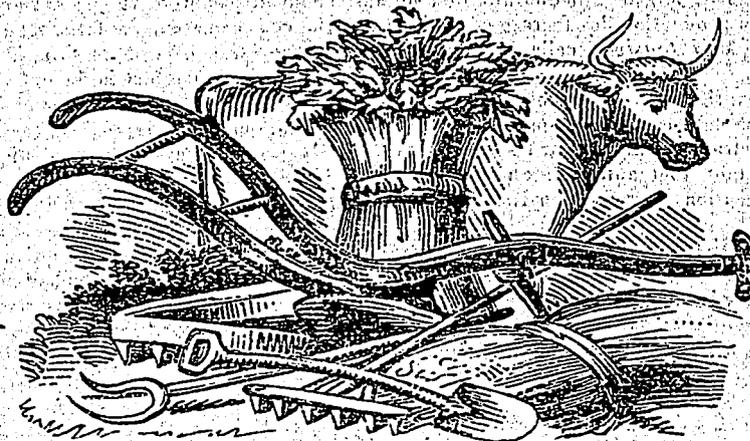
\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, ou 1er janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES :

1re insertion, 5 cts. la ligne
2e " " etc. 2 cts. " "

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emprunons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

Firmin H. Proulx, Éditeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

CAUSERIE AGRICOLE

LES PRODUITS DU BÉTAIL.

(Suite.)

Les conditions physiques auxquelles une terre est soumise, c'est-à-dire le sol et le climat exercent une influence considérable sur le choix d'une espèce animale, d'une race et même d'une spéculation. Le cultivateur peut certainement diminuer cette influence et, comme nous l'avons vu, il peut sur un sol sec, et sous un climat chaud entretenir de florissantes vacheries, sur un terrain humide tenir convenablement des bêtes-à-laine, élever des chevaux de trait léger, et cela, au moyen des travaux que nos lecteurs connaissent déjà. Néanmoins, il ne faut pas oublier que, si l'exploitant a le pouvoir de restreindre l'influence des forces physiques, il n'a pas celui de les annuler complètement et qu'il doit au contraire compter avec ces forces.

Le principe, quoique de rigueur un peu moindre, reste donc toujours le même, et peut toujours se formuler ainsi : " Le choix d'une espèce, d'une race et d'une spéculation doit être subordonné aux conditions physiques de la localité. "

Mais ces conditions ne sont pas les seules qui aient de l'influence sur le choix que le cultivateur doit faire. La première proposition d'où nous sommes parti en commençant à traiter cette question, est formulée ainsi : " Choix de l'espèce, — de la race, — de la spéculation au point de vue des conditions physiques d'abord, des conditions économiques ensuite. "

Nous n'avons donc encore vu qu'un côté de la question et il nous reste à faire connaître quelle est l'influence des conditions économiques auxquelles peut être soumis un domaine.

Ces conditions économiques sont : la composition du domaine, son genre de production, les débouchés faciles et avantageux, et l'espèce de denrées animales qui reçoivent les prix les plus élevés.

En Canada, les terres sont généralement divisées en trois parties et donnent trois genres de produits. Ce sont les terres labourées qui donnent le grain, les prairies qui produisent le

foin nécessaire à l'alimentation du bétail pendant l'hiver, et les pâturages, où les animaux vont chercher leur subsistance pendant la belle saison.

La prépondérance de l'un ou de l'autre de ces produits est intimement liée à la nature du sol, à sa situation et au climat ; mais l'influence du cultivateur est encore ici pour beaucoup.

En général, la composition la plus favorable à la tenue du bétail est celle où il entre une forte proportion de terrains qui produisent des fourrages, soit du foin pour la nourriture d'hiver, soit de l'herbe pour celle d'été.

Suivant que les prairies ou le foin, les pâturages ou l'herbe prédomineront l'un sur l'autre, on devra faire des modifications sur les spéculations, l'espèce et la race.

Lorsque les pâturages prédominent sur les prairies, il faut nécessairement tenir un nombreux bétail dont une partie sera livrée à la vente dès la fin de la saison de végétation. Si une certaine étendue est riche et très-productive, on se livre ordinairement à l'engraissement des bœufs pour la vente d'automne. Cette spéculation est dans la plupart des cas très-lucrative parce que le pâturage donne toujours une nourriture à bon marché et le cultivateur doit alors tirer de son bétail engraisé un prix rémunérateur.

Si le pâturage est moins riche, l'exploitant peut tenir des vaches laitières dont une partie devra être vendue l'automne ; mais assez souvent cette vente n'est pas avantageuse.

Enfin, sur des pâturages pauvres, il ne reste que l'utilisation pour la nourriture des bêtes-à-laine.

Lorsque, au contraire, ce sont les prairies qui, par leur étendue, l'emportent sur les pâturages, ces derniers ne peuvent nourrir que très-peu du bétail, et le cultivateur fait des achats, l'automne, pour effectuer la consommation du fourrage récolté. Encore ici, il peut se livrer à l'engraissement, et, même, dans quelques circonstances, la production de lait peut devenir lucrative.

Mais dans toutes ces voies diverses, qui s'ouvrent aux spéculations agricoles, le cultivateur ne doit pas oublier qu'il a deux buts à atteindre : produire des denrées d'une vente avantageuse,

qui lui permettent de faire des profits dans sa culture et, en même temps, procéder à l'amélioration du sol. Ces deux buts s'atteignent l'un par l'autre. Si le prix de revient des denrées de vente est au plus bas, celui du fumier sera également faible, l'augmentation de la richesse de la terre coûtera peu, et réciproquement.

Par conséquent, plus tard, lorsque l'amélioration du sol aura avancé, on se livrera à la production des fourrages artificiels, et même, dans une culture plus intensive à celle des racines fourragères.

Une fois arrivée à la richesse qui permet ces cultures, la terre aura une production différente et les spéculations devront nécessairement subir une transformation. Car les conditions économiques du domaine étant tout autres, le choix de l'espèce, de la race et de la spéculation devra reconnaître l'influence de ce changement.

La proximité des brasseries, des distilleries, des huileries, etc., exerce aussi son influence sur les fermes les plus rapprochées. Dans certaines contrées, ces industries sont considérées comme faisant partie des opérations agricoles; tellement que toutes ou presque toutes les fermes d'une certaine étendue possèdent leurs petites distilleries ou huileries, ou même leur amidonnerie. Le personnel des fermes est alors occupé, pendant l'hiver, au service de ces nouvelles branches de spéculation agricole. Une foule d'agriculteurs éminents recommandent fortement l'introduction de ces industries dans les fermes, et promettent à celles qui s'y livrent des profits qui jusqu'à présent n'ont pas fait défaut.

Par leur moyen, les racines et les grains, toujours encombrants et d'une vente assez souvent difficile, sont transformés en un produit d'un prix élevé, d'un emmagasinage commode et d'un débit avantageux. Ces industries payent la matière première, les grains et les racines au prix courant des marchés et en extraient un produit fabriqué dont la valeur commerciale couvre toutes les dépenses de fabrication. Mais ce qui est surtout avantageux pour la culture, c'est que ces industries laissent un résidu dont le prix de revient est nul et qui est d'une haute valeur nutritive pour le bétail. Par conséquent, l'animal qui s'en nourrit n'a à payer que de faibles dépenses et le cultivateur peut livrer ses denrées animales à un prix qui défie toute concurrence.

Nous ne prétendons pas par là recommander l'introduction de ces industries agricoles, nous n'en faisons connaître que l'influence favorable qu'elles exercent sur l'augmentation des produits du bétail, et, sous ce rapport, elles se recommandent d'elles-mêmes. Voilà encore une amélioration qui doit attirer l'attention de nos hommes de progrès.

Les résidus que laissent ces industries conviennent aux vaches laitières, aux porcs, mais surtout aux bêtes à cornes et aux moutons à l'engrais. C'est donc spécialement la spéculation sur la production de la viande qui se trouve influencée par ces transformations des produits de la terre.

Les débouchés c'est-à-dire les marchés où il est facile de vendre à un prix élevé les denrées animales exercent aussi une influence sur le choix de la spéculation.

« Le plus vif stimulant des progrès agricoles, dit M. Lecouture, c'est le débouché, c'est le placement des produits à un prix rémunérateur. Sans débouchés, l'agriculture n'est pas une industrie véritable, car elle produit alors pour elle-même, restée isolée dans ses campagnes, ne porte rien au marché, n'achète rien. Arrivent les débouchés, chaque ferme devient alors une manufacture de produits organiques; les campagnes consomment les produits des villes, et les villes les produits des campagnes; les denrées circulent; les échanges se multiplient; la division du travail s'organise; chaque région culturale s'applique de préférence à la production la plus convenable à son climat, à sa terre, à ses forces productives; bref, l'activité succède à la tor-

peur; tout se réveille; la terre fertile se couvre de récoltes, et la terre pauvre, sollicitée par les besoins croissants de la consommation, devient l'objet d'améliorations profitables.

La formation des races précoces d'engraissement n'a eu lieu que sous les exigences de la consommation. Un bon jour, l'agriculteur anglais s'est aperçu qu'avec les races communes, il ne pouvait pas produire de la viande à un prix assez bas pour que la consommation en fût abondante: il a eu peur de la concurrence étrangère et aussitôt il s'est mis à l'œuvre et de magnifiques races de boucherie ont été créées, des races qui à l'âge de trois ans peuvent donner leur maximum de viande, des races, enfin, qui avec une nourriture donnée produisent deux fois plus de viande que nos races rustiques. A quoi peut-on attribuer la formation de ces races, si ce n'est aux besoins pressants de la consommation, aux débouchés qui leur étaient ouverts?

Ici, même en Canada, les choses sont bien changées depuis quelques années: la production du beurre a atteint une abondance que nos pères, producteurs de grains avant tout, étaient loin de soupçonner. Dans un grand nombre de paroisses, le nombre des vaches a considérablement augmenté et de toutes parts les idées se portent à l'amélioration de cet utile bétail. Partout on a recours à la sélection et même plusieurs cultivateurs se livrent à l'amélioration par les croisements. Nous pensons être dans le vrai en attribuant la principale cause de ces changements aux besoins croissants de la consommation et à la facilité des débouchés.

L'influence des débouchés sur le choix de la spéculation est donc considérable, nous ne pouvons le nier. Mais cette influence est encore plus forte lorsqu'il s'agit d'introduire une spéculation nouvelle dans les localités. Avant d'entrer dans cette voie, il est d'absolue nécessité de prendre les moyens nécessaires d'écouler les produits nouveaux que cette spéculation peut livrer à la vente; il faut en un mot s'assurer de bons débouchés, autrement ces denrées resteraient longtemps entre les mains du producteur et les profits diminueraient en conséquence. De plus, le détenteur de marchandises qui ne s'est pas fait connaître comme tel par ses opérations antérieures se trouve dans l'obligation d'offrir sa marchandise; or, quand l'offre est forcée de faire les premières démarches, et d'aller au-devant des demandes, elle se met dans une mauvaise position pour bien vendre et nécessairement elle produira des bénéfices moindres. C'est malheureusement ce qui arrive pour le producteur d'une denrée nouvelle; à moins, toutefois, que la consommation l'ait instantanément demandé.

La possession d'un capital et de certaines dispositions personnelles est encore une condition avec laquelle le cultivateur doit compter.

La production de la laine exige moins d'avances parce que la marchandise peut être en peu de temps livrable à la vente. Dès la fin de la première année le mouton donne sa toison et le cultivateur rentre alors dans une grande partie de ses déboursés. La spéculation sur la fabrication du beurre, du fromage, de la viande rembourse moins vite les avances qu'on lui a faites.

De même, certains spéculateurs s'entendent mieux à l'entretien des moutons, d'autres à la production du lait, et d'autres à l'engraissement.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Un *Catholique* a terminé, dans le *Journal de Québec* du 2 décembre, la lourde et pesante machine de guerre qu'il destine à renverser et à broyer deux petits paragraphes de la *malheureuse Revue de la Semaine* du 18 novembre. C'est dans un engrenage de sept colonnes que ces deux pauvres paragraphes

se sont fait étreindre ; on aurait cru qu'ils sortiraient de la terrible épreuve joliment maltraités, mais non ; ils ne font pas encore trop mauvaise figure, comme nous le verrons tout-à-l'heure.

Si *Un Catholique* veut bien nous le permettre, nous réglerons de suite quelques petites questions incidentes, afin que rien ne nous embarrasse plus quand nous en viendrons au sérieux du débat.

Il a beau dire, raisonner et argumenter, il ne changera pas la manière d'être de la *Gazette des Campagnes* vis-à-vis le Collège de Ste. Anne. Elle n'a pas été fondée par ce dernier, ni même à Ste. Anne ; elle n'est pas son organe en quoique ce soit ; elle ne l'a jamais été, elle en est absolument indépendante. Ses conditions d'existence pourraient être autres, personne ne le nie, mais il ne s'agit pas de cela ; il faut prendre ce qui est, raisonner là-dessus et non pas sur un ordre de choses tout-à-fait imaginaire, comme le fait *Un Catholique*. Assurément, s'il en est qui peuvent rendre témoignage de ce qu'est la *Gazette*, ce sont ceux par qui elle subsiste actuellement ; et nous trouvons ridicule qu'*Un Catholique* prétende en savoir plus long que nous là-dessus, et veuille définir notre position. Le Collège ne *députe* personne à la rédaction de la *Revue de la Semaine*, non plus qu'à celle de la *Causerie agricole* ou des autres parties. Ceux qui s'occupent aujourd'hui de la rédaction de la *Gazette* se sont entendus avec le propriétaire du dit journal et ils n'ont d'affaire à régler qu'avec lui. Il en est même parmi eux qui sont laïques et qui n'appartiennent au Collège en aucune façon. Il n'y a pas très-longtemps encore, le rédacteur de la *Revue* n'était pas membre du Collège ; il résidait même à quelque vingt lieues de Ste. Anne. Maintenant, que la rédaction de telle ou telle partie de la *Gazette* ne soit pas, comme dit *Un Catholique*, la proie du premier occupant ; cela se conçoit bien ; c'est ce qui a lieu pour tous les journaux ; mais en conclure ce que Monsieur conclut blesse le simple bon sens. Disons-lui encore qu'un directeur du Collège peut compter au nombre des rédacteurs de la *Gazette*, sans que pour cela le Collège et la *Gazette* soient unis entre eux par les liens les plus étroits. On voit très-souvent, tous les jours même, les mêmes personnes faire partie de plusieurs corps ou sociétés, et ces sociétés n'en demeurent pas moins très-distinctes et très-indépendantes les unes des autres.

Un Catholique se déclare consolé par la pensée que la *Revue de la Semaine* peut n'être que le fait d'un seul ; il devra l'être bien davantage après les éclaircissements que nous venons de lui donner. Que cela toutefois ne l'engage pas à nous parler longuement de ce qu'il voit quand il a la berlue ; il y gagnera, et ses lecteurs aussi, s'il se hâte d'en arriver à la question. Heureux d'apprendre que nous lui faisons plaisir, nous lui ménagerons plus d'une consolation.

Commençons d'abord par examiner ce qu'il nous oppose pour maintenir tant bien que mal, en rabattant beaucoup toutefois de sa sévérité première, le reproche très-injuste qu'il nous a adressé lorsqu'il a prétendu que donner l'appréciation de la *Lettre* de Mgr. d'Orléans par Mgr. Chigi, c'était manquer gravement à nos devoirs envers deux prélats canadiens. D'après lui, ces deux prélats, par là même qu'ils ont donné la dite *Lettre* en étrennes à tous les prêtres de leur clergé, ont porté un jugement favorable sur elle, et ce jugement, dit-il, *venant d'hommes qui sont juges de droit divin en matière de doctrine, oblige au nom du respect et de la raison, considéré en lui-même*. Voilà assurément du nouveau. Cette phrase est tellement mal bâtie, au point de vue du bon sens, qu'on ne sait d'abord par quel bout la prendre. Pourquoi faire intervenir ici, à propos des deux prélats, leur qualité de juges de droit divin en matière de doctrine, pour ne conclure du prétendu jugement qu'ils ont porté qu'à une obligation imposée par le respect et la raison ? S'ils ont

réellement agi comme juges, leur jugement oblige à titre d'autorité. C'est évident. Cependant Monsieur n'ose pas tirer cette conclusion. Il reconnaît donc évidemment par là même qu'ils n'ont pas parlé comme tels. Mais alors, encore une fois, pourquoi mentionner ici cette qualité de juges de droit divin en matière de doctrine ? *Un Catholique* est donc d'opinion, et c'est à cela seul qu'il faut s'arrêter, si sa phrase n'est pas vide de sens, que le pouvoir, qu'a un évêque d'agir comme juge en matière de doctrine, fait qu'en toutes circonstances ses manières de voir, de juger et d'apprécier sont obligatoires au nom du respect et de la raison. Or, cela est absolument faux et aussi indémontrable en théologie qu'en philosophie. Dans tous les siècles, on a toujours cru, et l'on s'est conduit en conséquence, qu'on pouvait différer d'opinion avec un évêque, avec son propre évêque même, sans manquer au respect ni à la raison.

Nous ferons encore remarquer ici à *Un Catholique* qu'il accorde aujourd'hui, en fait d'autorité doctrinale, infiniment plus à un seul évêque, qu'il n'accordait le printemps dernier au Saint-Office dans une question où ce tribunal s'est prononcé assez catégoriquement cependant ; ce Saint-Office que, dans une circulaire du 14 mars 1867, Mgr. l'archevêque, alors évêque de Tloa et administrateur de l'archidiocèse, signalait avec raison comme une très-haute autorité. "La Congrégation du St.-Office, disait-il, veille à la pureté de la Foi, punit les crimes qui la blessent... elle rend des décisions interprétatives sur les choses de la foi ou des mœurs, et répond aux consultations qui lui sont adressées sur ces points, après avoir pris l'avis du Souverain Pontife."

Nous réitérerons ici la question déjà posée à *Un Catholique* lui faisant remarquer en même temps que son honneur, sa science, sa sincérité et sa bonne loi exigent qu'il ne garde pas plus longtemps le silence : Comment se fait-il que nous péchions contre le respect dû à deux prélats et contre la raison, en n'admirant pas sans réserve avec eux la *Lettre* de Mgr. d'Orléans, et qu'*Un Catholique* ait pu, sans manquer au respect dû à l'autorité ecclésiastique et à la raison, flageller publiquement pendant plus de deux mois le St.-Office rendant une sentence doctrinale, le St.-Office que Mgr. l'archevêque lui-même veut qu'on respecte d'autant plus qu'il parle après avoir pris l'avis du Souverain Pontife ? Comment se fait-il toujours que l'*Événement* publie un écrit, qui outrage l'autorité de ce même Pontife, et que Monsieur n'ait pas un seul reproche à lui adresser ? Il faut nécessairement qu'il s'explique sur les attitudes diverses qu'il prend ; sinon, il sortira de la lutte avec une réputation pas mal endommagée.

En attendant qu'*Un Catholique* se rende à ce qu'il se doit à lui-même, nous jetterons un coup-d'œil sur les dernières puérités qu'il entasse à grands frais, se faisant illusion jusqu'au point de croire que son œuvre est magistrale. Nous avons prétendu avec grand nombre d'autres, très-haut placés dans l'Eglise et très-instruits, que certain passage du bref, adressé à Mgr. d'Orléans par Pie IX, le 4 février 1865, à l'occasion de sa brochure sur la Convention du 15 septembre et sur l'Encyclique, laissait clairement entendre que cette brochure ne rend pas exactement la pensée du document pontifical. Nous avons cité ce passage, nous l'avons traduit et quelque peu commenté. Monsieur, qui aime passionnément les citations qui ont du ventre, ce qui est cause que ses articles ont la forme d'une carafe, nous reproche d'avoir tronqué le texte ; il nous accuse de plus de l'avoir mal traduit et par suite de l'avoir mal interprété. Débrouillons un peu tout cela.

D'abord, pour ne point tronquer le texte, il au ait fallu citer le bref en entier ; or, Monsieur n'en cite qu'une partie comme nous. Nous n'avons cité que juste ce qui a trait à la question ; ce que Monsieur donne de plus que nous ne s'y rapporte en

aucune façon. Et, en effet, les quelques mots que nous avons négligés et qui sont les derniers de la phrase : *quo vehementius calumniosas interpretationes tuis affectas explosisti*, font allusion, non pas aux commentaires de Mgr. d'Orléans sur l'Encyclique, mais au chapitre, intitulé *les contre sens et les contre bon sens*, où le prélat relève sur le ton de l'ironie les fautes grossières que plusieurs journaux avaient laissé échapper en la traduisant. Jusqu'ici donc, si nous sommes coupable, c'est d'avoir fait preuve d'un peu plus de discernement qu'*Un Catholique*. Dorénavant, il n'aura plus si belle grâce à s'écrier avec cette indignation qui caractérise les purs de son espèce : "Admirez !... Tronquer ainsi la phrase !... C'est inconcevable ! ! !"
Ah ! oui ; et, s'il ne se retient pas, il en mourrait de douleur. Que c'est amusant de voir jouer la comédie !

Vient le second reproche : nous avons traduit d'une manière fautive. Il est aussi dénué de fondement que le premier, et la preuve, c'est que la traduction que nous avons donnée et celle que donne à son tour *Un Catholique* sont identiques pour le fond. Si bien que nous n'avons aucune objection à nous servir de la sienne, et c'est ce que nous allons faire pour le contenter. Nous nous permettrions toutefois d'exprimer la surprise que nous éprouvons en voyant un savant tel que Monsieur, *Doctor*, un homme qui se pique d'être entendu en fait de latin, traduire *explosisti* par *vous avez réfuté*, sans que ce mot n'a jamais eu. Il fallait traduire : *vous avez fait tomber sous les coups de sifflets* ou équivalentement. Ce contre sens ne porte pas à conséquence cependant, car il se trouve dans la partie de phrase qui n'a pas trait à la question : nous le signalons pour avertir *Un Catholique* qu'on fait preuve de plus de savoir-faire en évitant les véritables défauts de traduction, qu'en s'ingéniant à trouver chez autrui des inexactitudes là où il n'y en a pas l'ombre.

Voici donc la traduction fidèle du texte, telle que Monsieur la donne : "Nous vous félicitons donc, tenant pour certain que, avec votre zèle accoutumé pour la défense de la religion et de la vérité, vous exposerez à votre peuple, avec d'autant plus de soin et d'exactitude, la vraie pensée de nos lettres, que vous avez réfuté avec plus de véhémence les calomnieuses interprétations qu'on leur infligeait."

Voyons maintenant si le troisième chef d'accusation que porte contre nous *Un Catholique* peut se maintenir. Nous avons beau réfléchir et examiner ce texte sous toutes ses faces, nous n'y voyons qu'une chose : Pie IX dit qu'il aurait désiré que Mgr. d'Orléans eût apporté dans sa brochure autant de soin et d'exactitude à donner la vraie pensée de sa lettre qu'il y a mis de véhémence, et qu'il nourrit l'espoir que, quand le prélat exposera cette lettre à son peuple, le soin et l'exactitude à en donner la vraie pensée ne resteront pas au-dessous de la véhémence. C'est dire assez clairement, ou il faut admettre que le Pape ne s'est pas compris, que les commentaires de Mgr. d'Orléans sur l'Encyclique ne sont pas exacts, qu'ils n'en donnent pas la vraie pensée.

Un Catholique, bien qu'il s'en défende, est cependant de la même opinion que nous. Comment en effet interprète-t-il sa traduction fidèle ? Écoutons-le : "Il (Pie IX) compare le soin, l'exactitude qu'il (Mgr. d'Orléans) mettra devant son peuple à la véhémence qu'il a déployée contre ses ennemis." Mais, Monsieur, c'est justement cela. La force de la vérité vous pousse malgré vous à interpréter comme nous faisons, tout en proclamant qu'un abîme nous sépare. Il y a d'explicables berluces, il faut avouer. Si, comme vous l'expliquez, Pie IX compare le soin et l'exactitude que Mgr. d'Orléans mettra à donner à son peuple le vrai sens des lettres pontificales à la véhémence qu'il a déployée dans sa brochure, il en résulte donc que, dans cette brochure, le soin et l'exactitude n'étaient pas au niveau de la véhémence, car autrement le soin et l'exactitude n'avaient pas

besoin de la véhémence comme terme de comparaison. Ensuite, puisqu'on demande que le niveau du soin et de l'exactitude s'élève davantage, il en résulte donc encore, *clair comme le jour*, pour nous servir de votre expression, que dans cette brochure le soin et l'exactitude n'étaient pas ce qu'ils auraient dû être. Donc, en définitive, nous n'avons affirmé que la vérité en disant que Mgr. d'Orléans n'a pas, dans sa brochure, donné à la Lettre apostolique son sens naturel, qu'il ne l'a pas interprétée avec assez de soin ni avec assez d'exactitude. C'est *Un Catholique* lui-même qui nous a mis en demeure de le prouver d'une manière évidente.

Après le tour de force qu'il vient d'exécuter, Monsieur semble éprouver quelque défaillance : il sent le besoin de confirmer l'interprétation que, dit-il, il a établie. Une lettre de Mgr. Chigi va lui servir de thème. Il croit par là nous jouer un tour des plus fins, car nous avons invoqué l'autorité de ce prélat contre la Lettre de Mgr. d'Orléans. N'oublions pas cependant que cette lettre de Mgr. Chigi, étant antérieure au bref de 13 jours, ne peut lui servir ni de commentaire ni de confirmation. Que contient-elle cependant que de près ou de loin on puisse alléguer en faveur de la brochure de Mgr. Dupanloup ? Absolument rien : c'est un acte de politesse et de simple courtoisie, rien de plus. Mgr. Chigi, que nous tenons toujours pour grande autorité, quoiqu'en dise notre adversaire, venait de lire la fameuse brochure. Il jugea qu'il était bon d'en donner connaissance à Sa Sainteté ; mais, par délicatesse, il en avertit l'évêque d'Orléans, et, à cette occasion, il lui bâtit quelques phrases aimables dont nous, à l'exception des libéraux du *Correspondant* et de la *France*, ont fort bien compris la portée. Le nonce, dans sa lettre, ne dit pas du tout que Mgr. d'Orléans ait exposé le vrai sens de l'Encyclique ; il se borne à se déclarer ravi de ce magnifique travail, et à remercier le vénérable prélat du zèle et du dévouement dont il vient de donner une nouvelle preuve à l'Eglise et au Saint-Siège. Ce ne sont là que de bonnes paroles, dont on ne peut tirer aucune conséquence en faveur des commentaires de Mgr. d'Orléans. Le nonce laisse parfaitement intact le fond de la question, et il devait en être ainsi, car comme il envoyait l'opuscule au Pape, il eût commis une grave impertinence en donnant des appréciations qu'il fallait maintenant attendre de Sa Sainteté. Ainsi donc, les paroles de Mgr. Chigi sont toujours fort respectables et d'un très-grand poids ; mais il faut les comprendre, les citer à propos et ne pas les invoquer à tort et à travers.

Reste à dire un mot des longues citations que fait *Un Catholique* de la *Civiltà Cattolica*. A propos de la *Civiltà*, une question reste pendante. Monsieur a assuré qu'elle est l'organe autorisé du Souverain Pontife. Nous l'avons contredit là-dessus comme sur le reste, et il s'est tu. Maintient-il toujours son affirmation cependant ? Il importe de le savoir. Et puis ne voit-il pas qu'une nouvelle, qu'on se murmure tout bas à l'oreille l'autre jour, devient très-certaine : Mgr. Dupanloup en a donné sur les doigts à la *Civiltà*, à propos de la liberté grande qu'a prise cette Revue d'émettre une opinion favorable à l'infaillibilité du Pape. Mgr. d'Orléans, daubant de la même manière et sur le même ton la *Civiltà* et l'*Univers*, c'est gravé ! Comment *Un Catholique* s'y prendra-t-il pour expliquer ce conflit entre deux autorités, si grandes pour lui et qu'il invoque constamment comme irrécusables ? Nous avons hâte de l'entendre jaser là-dessus.

Mais revenons aux longues citations dont il a bourré le corps et la queue de son dernier écrit. Ces citations, il ne les a pas plus comprises qu'il ne s'est compris lui-même lorsqu'il a donné sa fameuse explication d'une phrase du bref de février 1855. Tout lecteur attentif et intelligent s'apercevra de suite, en li-

lisant, que la *Civiltà* se met à la torture pour tirer Mgr. d'Orléans du milieu des libéraux, entre les mains de qui il s'est inconsidérément jeté. Par là, elle veut d'abord empêcher qu'il y ait scandale; entraînant des faibles, puis ensuite avertir le prélat que le bruit, occasionné par sa brochure, est quelque peu inquiétant. Elle va jusqu'à dire—comme ils donnent finement une leçon ces jésuites italiens!—que Mgr. d'Orléans est d'accord avec les autres évêques, avec Mgr. Pie en particulier; que, comme lui, il réprovoie tout ce que réprovoie le Saint-Siège, ni plus ni moins, et dans le même sens que lui. C'est, on ne peut plus poliment et finement, insinuer au vénérable prélat, auteur de la brochure, le sens dans lequel on aurait désiré que ses commentaires fussent faits: il aurait dû parler dans le même sens que Mgr. Pie.

Il n'y a pas jusqu'à l'idée, qu'a eue Mgr. d'Orléans de commenter l'Encyclique *comme citoyen*, afin de respecter la circulaire ministérielle qui défendait aux évêques d'en parler à leur peuple de quelque manière que ce fut, que la *Civiltà* ne loue. Son intention est toujours la même: elle veut empêcher un scandale, ou en atténuer les conséquences. Elle seint donc de croire que l'attitude, prise par Mgr. Dupanloup, est un rare tour d'adresse, et elle proclame que par là l'éloquent évêque a porté un rude coup à M. Baroche l'auteur de la circulaire. Mais Pie IX, dans son bref du 4 février, n'a pas cru devoir user de ces déguisements, bien qu'il parle avec une très-grande charité. Il y déclare à Mgr. d'Orléans qu'il aurait été heureux de l'entendre mêler sa voix à celle de ses nobles frères dans l'épiscopat qui, eux, ont su mettre de côté toute considération humaine, toute vaine appréhension d'inconvénients graves, et qui se sont exprimés avec une fermeté et une liberté vraiment SACRDOTALES. Ces quelques mots de Pie IX sont plus que suffisants pour nous montrer dans quel sens nous devons prendre les phrases élogieuses de la *Civiltà*.

D'ailleurs, si, comme on veut le faire croire, le bref, qu'a reçu l'évêque d'Orléans, à l'occasion de sa brochure, lui est si favorable, pourquoi ce bref n'a-t-il d'abord circulé en France que tronqué, mutilé et défiguré? Pourquoi n'y lisait-on pas les phrases qui sont aujourd'hui le sujet du débat. *Un Catholique* était en Europe vers ce temps-là; il a dû apprendre, que c'est par les seuls journaux italiens qu'on a enfin pu mettre la main sur le bref tel que donné par Pie IX. Et encore, cela n'a-t-il eu lieu que longtemps après l'expédition du bref, lorsqu'une rectification fut devenue évidemment nécessaire. Ce fait est assurément très-significatif.

Un Catholique nous dit que, dans la thèse qu'il soutient, il obéit plus à son cœur, s'il est possible, qu'à son jugement. Il n'avait pas certes besoin d'avertir qu'il fait un peu fi du jugement: tout le monde en est convaincu. Quant à son cœur, qu'il s'en défie: c'est un mauvais conseiller.

La conclusion à tirer de tout ce que nous avons écrit en réponse à *Un Catholique*, c'est que nous avons donné une très-juste appréciation de la brochure de Mgr. d'Orléans sur la Convention du 15 septembre et l'Encyclique, de même que de sa *Lettre sur le Concile œcuménique*. Le libéralisme est professé dans ces deux écrits; il y est mitigé, adouci, voilà autant que possible, bien entendu, mais enfin il y est. Nous dirons encore qu'*Un Catholique* ne défend si chaudement ces deux écrits qu'à cause de leur teinte libérale. Au fond, ce n'est guère la dignité outragée de Mgr. d'Orléans qui l'occupe: quand on laisse bafouer l'autorité pontificale, on ne se soucie de celle des évêques qu'en tant qu'on peut en tirer profit. Monsieur se met à l'abri d'un nom d'évêque pour qu'on le laisse librement prêcher sa doctrine, à titre de défenseur des évêques, du Pape et de l'Église.

Pour qu'il ne les oublie point, nous lui poserons encore les questions qui demandent une réponse.

Pourquoi, Monsieur, dites-vous n'avoir pas manqué au respect dû à l'autorité en flagellant le St.-Office, et dites-vous d'un autre côté que nous y avons manqué, en faisant ce que nous avons fait?

Pourquoi ne trouvez-vous rien à dire contre le manifeste du *Correspondant* et les éloges que l'*Événement* lui a donnés?

Pourquoi ne dites-vous plus que la *Civiltà cattolica* est l'organe autorisé du Souverain Pontife?

Comment se fait-il que Mgr. d'Orléans ait dernièrement blâmé la *Civiltà*, et justement parce qu'elle a parlé en faveur de l'infailibilité du Pape?

Comment allez-vous accorder vos deux grandes autorités, Mgr. Dupanloup et la *Civiltà*?

Comment se fait-il que le vénérable prélat n'ait de blâme à déverser que sur la *Civiltà* et l'*Univers*, et qu'il ne dise mot du *Correspondant*?

Comment se fait-il que vous enseigniez le pour et le contre à quelques mois seulement de distance, et que dans vos écrits mêmes vous n'ayez pas l'air de très-bien vous comprendre?

Les nouvelles fraîches et intéressantes ne sont pas nombreuses cette semaine. Le parlement de Québec continue tranquillement ses séances. Un comité de vingt-cinq membres a été nommé pour examiner le Code municipal. M. Robertson doit mettre les comptes publics devant la chambre cette semaine.

M. Provancher est fixé à Pembina, de même que M. McDougall, et il y passera l'hiver.

On vient de commencer à l'évêché de Montréal le long travail d'un nouveau procès de canonisation: celui de la sœur Bourgeois, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame.

L'empereur des Français a ouvert la session du Corps législatif et du Sénat le 29 novembre dernier.

A propos du manifeste du *Correspondant*, que les rédacteurs de cette pièce ont fait pénétrer dans Rome jusque dans le palais du Vatican. Mgr. Pecci écrit de la Villa Éternelle: "Cela a fait beaucoup de peine à Pie IX. — Ce n'est pas assez, s'est-il écrié, que ces Messieurs ne cessent dans leurs écrits de porter atteinte aux privilèges de la sainte Église romaine; il faut qu'ils viennent encore insulter le vicar de Jésus-Christ jusque dans son cabinet."

Logements et soins à donner au bétail pendant l'hiver

Pendant le beau temps, on ne s'occupe guère du bétail et on le laisse vaguer un peu à sa guise; mais il n'en est pas de même lorsque le mauvais temps arrive: alors les logements et les soins à donner au bétail sont d'une telle importance, que tous les auteurs agricoles s'en sont occupés d'une manière spéciale. Malheureusement les bons préceptes ne sont adoptés qu'avec une sorte de répugnance, parce que la routine est encore vivace même chez les grands propriétaires, et à plus forte raison chez les petits cultivateurs.

Ainsi, pendant la saison rigoureuse qui approche à grands pas, on ne prend aucun soin du logement du bétail; on croit à tort qu'il suffit de préserver du froid les bêtes bovines et ovines, en les tenant dans des étables où l'air ne pénètre que très-difficilement. C'est une coutume déplorable qu'on ne saurait trop blâmer. En effet, sous prétexte de tenir les animaux dans des endroits chauds, on les tient dans des étuves privées d'air, au point que mieux vaudrait pour eux une température froide.

Il faut aux animaux, comme aux hommes, une température appropriée à leur espèce, à leur âge, à leurs habitudes, au climat de la contrée. Sans nul doute un froid excessif devient un tourment pour les animaux et les empêche de profiter de la nourriture qu'on leur donne; mais il ne faut pas, pour obvier à ces inconvénients, les tenir renfermés dans des espèces d'étouffoirs, où ils sont dans un état de transpiration permanente, d'autant plus dangereux que la température extérieure se trouve plus froide.

C'est à ce système de stabulation, contraire aux règles de l'hygiène, qu'il faut aussi attribuer la plupart des maladies des voies respiratoires qui déciment les bêtes bovines dans certaines contrées.

Quelle est donc la manière de bien loger le bétail pendant la rude saison ? va-t-on nous demander.

Très-simple et peu coûteuse. Tenez vos animaux dans une atmosphère très-tempérée, c'est-à-dire ni trop chaude ni trop froide; ayez égard à leur âge, je dirai même à leur état spécial. Ainsi, les vaches qui viennent de mettre bas ont besoin d'une température presque tiède, et les jeunes veaux doivent être garantis de toute atteinte de froid. Les élèves veulent plus d'air et moins de chaleur.

Les bœufs, surtout ceux qui sont à l'engrais, s'accoutument d'une température assez élevée; il leur faut moins d'air, une demi-obscureté et beaucoup de tranquillité. Une précaution à prendre, c'est de veiller à ce que les bœufs et surtout les vaches à lait ou en état de gestation ne sortent pas de leurs étables sans qu'il y ait eu une transition préalable du chaud au froid, c'est-à-dire de la température de l'étable à celle de l'extérieur. Les transitions brusques occasionnent des péripneumonies qui dépeuplent trop souvent les étables.

Il ne suffit pas de loger les animaux pendant l'hiver avec soin et intelligence, il y a d'autres soins qu'il faut leur donner, parmi lesquels nous signalerons en première ligne ceux dits de la main, en termes plus précis, il faut s'occuper de la toilette des bêtes à cornes. L'étrille joue un grand rôle dans l'éducation des animaux, une grande propreté est de rigueur et c'est ce dont ne se doutent pas la plupart des cultivateurs: c'est pourtant facile, pour peu qu'on veuille s'en occuper un peu chaque jour. La brosse et l'étrille sont indispensables pour faciliter et augmenter les fonctions de la peau, qui se ralentissent pendant l'hiver sous l'influence de la stabulation.

Les animaux enfermés manquent de l'exercice nécessaire au maintien de leur santé, il faut y suppléer: en outre, dans les étables, ils reçoivent sur le poil de la poussière, soit de la paille qui tombe du grenier à fourrage, sans compter les ordures de la litière, pour peu qu'on néglige de la renouveler. Donc, il est indispensable de veiller à ce que ces animaux soient propres, si on veut les conserver en bonne santé.

Lorsque le temps n'est pas rigoureux, il est bon de faire sortir les bœufs et les vaches pendant quelque temps, soit en les menant à l'abreuvoir, soit en les employant à des charrois. Nous ne parlons pas de la température moyenne; dans ce cas, les bœufs doivent travailler, à moins qu'on ne les ait mis à l'engrais.

Les étables des moutons ne demandent pas une température aussi chaude que les étables des bœufs; en effet, la toison des bêtes ovines les garantit suffisamment contre le froid; mais on doit les tenir à l'abri de l'humidité, et ne pas les faire passer trop brusquement du chaud au froid, et avoir soin de les faire rentrer avant la nuit.—P. R. *Journal d'agriculture progressive.*

Utilisation des déchets de laine

Les engrais azotés sont des plus nécessaires à la nutrition des céréales; ils sont aujourd'hui très recherchés et leur prix augmente d'année en année. C'est par l'azote qu'ils contiennent que les débris de tissus de laine ont une grande valeur fertilisante. En Angleterre on en importe du continent de très-grandes quantités. On s'en sert pour rendre les houblons plus productifs. En Provence, on en emploie depuis longtemps pour exciter la végétation des oliviers. Il y aurait grand avantage à en mettre aux pieds de jeunes pommiers dans les pépinières.

Les chiffons, avant d'être mis dans le sol, doivent être divisés le plus possible; il est plus facile de les répartir également dans

la terre et leur action est plus rapide. Aussi les déchets de laine qui sont divisés en brins très-fins sont-ils d'un excellent emploi.

Ils conviennent aux terres légères et aux sols argileux. Leur effet est plus sensible dans les terrains perméables que dans ceux qui sont trop compacts. Dans ces derniers, leur décomposition est plus lente, et l'on doit se rappeler qu'ils ne fournissent d'azote aux plantes qu'en se décomposant. Tout ce qui peut hâter leur décomposition les rends plus actifs. Il est avantageux de leur faire absorber du purin. Un excellent procédé consisterait à les mélanger couchés par couches avec du fumier. En y ajoutant du phosphate fossile, on pourrait doubler et tripler la richesse du fumier en azote et en phosphate. Les débris de laine tiendraient les jus de fumier. La fermentation, en s'établissant régulièrement dans toute la masse, commencerait leur décomposition et préparerait l'assimilation des phosphates.

(L'Agriculteur praticien.)

Propriété abortive de la feuille de carotte après les fortes gelées

Nous lisons dans la *Gazette des Campagnes* de Paris :

Dans les montagnes des Vosges où la carotte est l'objet d'une assez grande culture, surtout dans les vallées de la haute Moselle, il arrive presque chaque année que cette plante racine qui ne se développe qu'en automne, après qu'elle a été débarrassée par le déchaumage de toutes les plantes adventices qui croissent dans les moissons, n'a pu être récoltée lors de l'arrivée des fortes gelées à glace et même de la neige. Le froid, même rigoureux, est peu nuisible à la carotte, et on peut la récolter quand le dégel est arrivé, mais alors il est très-important de ne point donner le feuillage de cette plante aux vaches qui portent veau.

Un de mes amis, agriculteur praticien d'un grand mérite, a remarqué plusieurs fois que cette feuille gelée, bien que mangée avidement par le bétail, produisait toujours des avortements chez les vaches.

Son observation n'est pas la seule qui ait été faite en ce cas et, dans notre région, on évite de donner aux vaches cet aliment qui avant que la gelée ne l'ait atteint fortement est, pour celles qui sont laitières surtout, une excellente nourriture.

Les remarques faites par M. Ballaud sur la propriété abortive de la feuille gelée de la carotte viennent à l'appui de ce que plusieurs fois nous avons répété dans les journaux agricoles: que l'avortement des vaches est un fait qui a des causes multiples. On pourrait en découvrir, en connaître avec certitude un certain nombre d'autres et par conséquent éviter par des précautions, dans une foule de fermes, cette espèce de maladie.

Si tous les cultivateurs qui observent écrivaient et publiaient leurs remarques dans nos journaux agricoles, ils rendraient ainsi un grand service à l'agriculture, l'avortement lorsqu'il se produit comme d'une manière contagieuse dans une étable constituant pour le propriétaire du bétail une perte considérable.

Achat d'animaux de races améliorées

L'hon. M. Beaubien, ministre des Terres de la Couronne, dont les succès en agriculture sont bien connus, a introduit dernièrement à ses frais dans le comté de Montmagny, plusieurs animaux reproducteurs de prix et des meilleures races, consistant en un taureau Durham, *Short horn* (courtes cornes); une taure de même race; un bélier et deux agnelles Costwold; une couple de cochons Berkshire.

Tous ces animaux ont été achetés sur la ferme renommée de M. Cochrane.

Deux taureaux *short horn* (courtes-cornes), ont été achetés du même éleveur, l'un pour M. Ls. Blais, M. P. P., et l'autre pour la ferme expérimentale du comté de Montmagny. Cette ferme a aussi fait l'acquisition d'un cochon Yorkshire.

MM. le Notaire Fl. DeGuise, et Firmin H. Proulx de Ste. Anne de la Pocatière, se sont cotisés ensemble pour l'acquisition d'un Béliet mérinos qu'ils ont acheté sur la ferme du Révd. M. J. Martel curé de Ste. Julie de Somerset, et qu'ils ont payé cinquante piastres.

Grâce à l'initiative de la société d'agriculture de Kamouraska, de la Ferme-modèle du Collège de Ste. Anne, et de quelques particuliers, le comté de Kamouraska pourra offrir sur nos marchés un choix d'animaux remarquables. Plusieurs animaux de la ferme du Collège de Ste. Anne, vendus à un cultivateur des États-Unis, M. Leclerc, ont obtenus les premiers prix aux dernières expositions de l'endroit.

Ce bon exemple, nous n'en doutons pas, sera bientôt suivi par la majorité des cultivateurs canadiens. Il est beau de voir que cet élan vers les améliorations agricoles, est surtout donné par nos hommes les plus influents du pays.

Eléments de botanique par M. l'abbé O. Brunet

Nous apprenons par le rapport officiel du Conseil de l'agriculture, publié dans la *Semaine agricole*, que ce Conseil recommande comme livre très-utile aux écoles d'agriculture ainsi qu'aux cultivateurs et horticulteurs : "Les éléments de botanique, par M. l'abbé O. Brunet." Ce volume est maintenant sous presse. Il contiendra un grand nombre de vignettes.

Colonisation

Un journal de Québec nous apprend que quarante cultivateurs de Ste. Foyé viennent d'acheter des lots sur le chemin du lac St. Jean, et que cet exemple a été suivi par grand nombre de personnes des paroisses environnantes. Plusieurs familles du faubourg St. Jean, à Québec, se proposent de s'y établir au printemps prochain.

M. Cyrien St.-Pierre, de Ste. Hélène, directeur de la société de colonisation du comté de Kamouraska, conduisait, il y a huit jours, dans le town-ship de Pohénégamook, deux citoyens de Québec qu'il avait décidés à prendre des lots dans cet endroit. Plusieurs jeunes cultivateurs de St. Paschal et de Ste. Anne doivent s'y rendre ces jours-ci, dans le même but.

Le colchique, plante vénéneuse

Une jeune fille de Beaurepaire était atteinte d'une maladie de langueur. Le père consulta un charlatan comme il y en a malheureusement tant dans les campagnes. Celui-ci fit prendre à la jeune fille une forte infusion de colchique appelée *veillote* ou *veilloteuse* dans quelques localités. La malade fut prise de coliques et de convulsions qui amenèrent la mort en quelques heures. Que les habitants des campagnes se méfient donc de la colchique, surtout des charlatans et des *rebouteux* ! — (*Revue d'économie rurale.*)

Petite chronique agricole

Le froid piquant que nous avons eu ces jours derniers nous a avertis que nous sommes tout à fait sous la domination de l'hiver. Le ciel est fréquemment couvert, et il neige de temps en temps. Nous avons à l'heure présente de magnifiques chemins.

Nous avons eu mardi une tempête de neige, avec un gros vent de nord-est.

En conséquence du froid les glaces se forment en abondance sur le fleuve, au point que la navigation est devenue impossible comme le prouve l'accident survenu jeudi dernier à la goélette

Neptune, capitaine P. Lévêque. Coupée par les glaces, cette goélette a sombré vis à vis les Trois-Pistoles. L'équipage a pu se sauver. Le même jour, le vapeur *Artic* a été vu à la Rivière du Loup remontant le fleuve. Le *St. André* est au quai de l'Islet. Vu l'abondance des glaces le capitaine ne pense pas pouvoir remonter à Québec.

Presque tous les vapeurs ont pris leurs quartiers d'hiver.

Dans les excavations faites au Bic sur le tracé du chemin de fer, on a découvert il y a quelques semaines le squelette entier d'un animal marin mesurant 13 pieds de longueur, à une profondeur de 14 pieds. Il était enveloppé d'une argile extrêmement dure. Par quelle suite, dans ces circonstances cet individu de l'espèce des poissons qui peuplent les mers du Nord, se trouve-t-il dans un tel lieu, à 14 pieds de profondeur ? C'est un problème que nos archéologues auront à résoudre.

M. le Grand-Vicaire Langevin, Administrateur du diocèse de Rimouski, a fait l'acquisition de ce squelette pour en faire don au Séminaire du lieu.

Le train de Montréal a déraillé lundi soir, à 11 1/2 heures, près de Belœil, et n'est arrivé à Lévis que mardi à 8 1/2 heures du soir.

On lit ce qui suit dans le *Moniteur Acadien* du 26 Novembre : "Voici la saison neigeuse et glacée qui commence ; les feuilles sont tombées et la terre n'a plus cette verte toilette que chantent les poètes. La navigation est close ou à peu près, dans quelques jours notre hâvre sera complètement désert, et la glace entourera le quai. Nous aurons alors 5 à 6 grands mois d'une espèce de stagnation dans les affaires. Et ajoutez à cela que l'on nous prédit un hiver des plus rigoureux ! Alors approvisionnez-vous sans plus tarder d'un bon tas de bois, qui se vend de 8 à 10 chelins la corde. Hier il est tombé une couche de neige qui aurait été passablement épaisse si la terre avait été gelée."

RECETTES AGRICOLES

Procédé pour conserver les cornichons

On prend des cornichons de grosseurs diverses, les moyens étant préférables pour accompagner le bœuf bouilli ou rôti, les petits pouvant remplacer les câpres, lorsqu'on les coupe en carrés très-menus, et les plus gros s'utilisant pour les sauces piquantes.

Après avoir brossé légèrement les cornichons et les avoir bien essuyés on ajoute de petits oignons, dans la proportion d'une vingtaine pour 100 cornichons, dix ou douze poivres longs cueillis avant que la pelure verte ait tourné au rouge et quelques graines de capucines dans leurs capsules ; on place tous ces objets dans un pot de grès, par lits, sur lesquels on répand un peu de sel.

On peut au besoin remplacer les poivres-longs et les capucines par quelques gros grains de poivre. Cela fait, on met dans un poêlon de terre ou dans un chaudron de cuivre jaune, la quantité de vinaigre blanc nécessaire pour remplir les vides laissés par les cornichons ; on fait chauffer ce vinaigre jusqu'à un premier bouillonnement qu'on laisse apaiser, avant que de le verser sur les cornichons.

L'opération du chauffage du vinaigre doit être renouvelée deux autres fois, avec un intervalle de 24 heures. Les cornichons se conservent ainsi excellents pendant plus d'une année, sans que le vinaigre se décompose ou qu'il se forme à sa surface une petite peau.

Il faut bien se garder de couvrir les cornichons, avant que le vinaigre soit entièrement refroidi. Chaque fois que l'on fait rebouillir le vinaigre, il faut en ajouter une petite quantité, afin que les cornichons ne restent pas à découvert, l'évaporation causée par le bouillonnement emporte une partie du liquide. — *Revue d'économie rurale.*

Moyen d'exciter la ponte des poules

Nous avons trouvé, dit le *American stock Journal*, que le lard mélangé en petite quantité avec la pâtée que l'on donne aux poules, possède la propriété de les exciter à pondre. Un petit morceau de lard, de la grosseur d'une noix, fera pondre les poules, immédiatement même après qu'elle a cessé complètement de pondre. De plus, en leur donnant du lard de temps en temps, les poules continueront à produire pendant tout l'hiver.

FEUILLETON

LA VILLE DU BANQUIER

PREMIERE PARTIE

I

Où l'on fera connaissance avec quelques-uns des principaux personnages de notre histoire.

(Suite.)

Henri Delagrave hésita.

Et parlant comme il venait de faire il n'avait été entraîné que par l'influence du vin ; car, quelque étrange que cela puisse paraître, Henri Delagrave aimait cette charmante et pure jeune fille dont il parlait si légèrement. Mais il était tout entouré de l'atmosphère du vice, il avait entendu ses amis, les uns après les autres, raconter leurs folies et s'en faire des titres de gloire. Les pires instincts de son âme s'étaient éveillés, et son orgueil se révolta à l'idée que l'on pourrait croire que lui, le fameux Henri Delagrave, était moins heureux, sous ce rapport, que ses gais et joyeux compagnons.

Aussitôt qu'il eut cédé à cet entraînement de la vanité, il s'en repentait ; mais tous les yeux s'étaient fixés sur lui, toutes les oreilles étaient ouvertes, il n'y avait plus moyen de reculer.

Et cependant, il hésitait encore.

Ses amis s'aperçurent de son embarras et du changement de ses manières ; tous le prirent pour objet de leurs sarcasmes et de leurs plaisanteries.

— Il est jaloux ! cria l'un : il a peur que nous allions lui voler le cœur de celle qu'il aime.

— Pourquoi aussi ne veut-il pas nous dire son nom ? demanda un autre.

— Je parierais que c'est celui d'une dame que nous connaissons parfaitement, et qui n'a de mérite que le mystère dont on l'entoure, dit un troisième en riant.

— Laissez donc ! ajouta Rodolphe Mortagne ; tout cela est une vanterie de notre ami. Il a imaginé le portrait, donnons-lui le temps, à présent, de lui trouver un nom.

Henri Delagrave, qui emplissait son verre d'une main fiévreuse, se tourna vers Rodolphe.

— C'est-à-dire que je suis un menteur, n'est-ce pas ? Est-ce là ce que vous avez voulu faire entendre ?

— Certainement non, mon cher Henri, répondit Mortagne. Dieu me garde de jamais me servir vis-à-vis de vous d'expressions aussi inconvenantes. Je pensais seulement que vous avez l'imagination un peu vive, et pas autre chose. Beaucoup de nous se plaisent à bâtir des châteaux en l'air, et je ne vois pas de raisons pour que, si cela vous plaît, vous n'adoriez pas une femme formée du même élément.

Le visage de Delagrave s'anima d'une violente colère.

— Je vous dis, s'écria-t-il, que j'aime cette jeune fille, et que...

Il hésita encore ; mais les éclats de rire de ceux qui l'entouraient achevèrent de le vaincre, et il mit une sorte de bravade à finir la phrase qu'il avait commencée.

Donnez verres se choquèrent.

— Bravo ! cria-t-on. Son nom ? son nom ?

Henri Delagrave hésita de nouveau, car il sentait que ce qu'il faisait était infâme.

— Son nom ? son nom ? répéta-t-on de toutes parts.

— Hélène de Charnac, répondit Delagrave dont les lèvres frémissaient, agitées par un tremblement nerveux.

Toute la société se leva le verre en main.

Mais avant que Delagrave eût eu le temps de répéter le toast qu'il lui avait fallu tant d'efforts pour porter, une voix claire et retentissante se fit entendre, et domina les cris de l'assemblée.

— Arrêtez, messieurs ! on se trompe ici !

Celui qui parlait ainsi était Alfred de Moidrey.

Il était entré dans l'appartement quelques instants avant que Henri Delagrave eût prononcé le nom de Hélène de Charnac.

La tête droite et le front superbe, il s'avança jusqu'au milieu du cercle, en face de Delagrave. Il rejeta ses beaux cheveux en arrière, et promenant sur chacun des assistants un regard où brillait l'honneur et l'honnêteté, il l'arrêta enfin sur Henri.

Les deux jeunes hommes s'examinèrent fixement, sans que l'un voulût baisser les yeux devant l'autre.

De Moidrey fut le premier qui rompit enfin le silence qui avait suivi son entrée.

— Henri Delagrave, dit-il, nous avons été camarades de collège, amis depuis l'enfance, et je n'aurais jamais cru qu'un homme que, depuis tant d'années, je regardais comme un frère, pût se permettre de calomnier une femme.

— Calomnier ! répéta Delagrave.

De Moidrey continua sans prendre garde à cette interruption :

— La réputation d'une femme est délicate comme la corolle d'une fleur, comme l'aile d'un papillon. Un mot, une parole suffisent pour la ternir à jamais. Vous aimez, avez-vous dit, Hélène de Charnac. Et là, au milieu d'une orgie, vous ne rougissez pas de la souiller en mêlant son nom à des propos aussi indignes qu'ils sont lâches de votre part !

Delagrave pâlit, le verre qu'il tenait à la main lui échappa et se brisa à ses pieds.

Toutes les mauvaises passions se firent à la fois jour chez lui. La rage, la jalousie et une fausse honte le dominèrent.

— Vous avez menti ! s'écria-t-il. Hélène de Charnac...

Il n'acheva pas. La voix puissante d'Alfred de Moidrey se fit de nouveau entendre ; mais, cette fois, elle n'était plus calme.

— Misérable ! dit-il, n'ajoute pas l'infamie à la lâcheté !

Delagrave voulut se précipiter sur de Moidrey, et tous leurs amis réunis eurent de la peine à les retenir l'un et l'autre.

— Messieurs, dit Alfred, qui, par un violent effort, parvint à recouvrer son calme et son sang froid, M. de Charnac, le père de cette jeune fille dont M. Delagrave n'a pas craint de profaner le nom, a été l'ami de ma famille, lorsque j'en avais une. Il y a quelques heures seulement j'étais sous son toit, et il m'a raconté comment M. Delagrave ici présent, à qui il a été à même de rendre un service, était plusieurs fois retourné chez lui, quoiqu'il lui témoignât le peu de plaisir que lui causaient ses visites, et comment, ce matin même, ce M. Henri Delagrave lui a demandé la main de sa fille. Vous entendez, Messieurs, il a demandé la main de Mlle de Charnac, et elle lui a été refusée.

— Oui, j'ai été reponssé, s'écria Delagrave, et c'est à cause de vous ; car vous aussi vous l'aimez.

De Moidrey lui jeta un regard de mépris, et puis se tournant vers les assistants, il reprit :

— Rodolphe Mortagne, et vous tous, Messieurs, vous avez entendu les paroles proferées par M. Delagrave ! Tous ici vous me connaissez, et vous savez que, pour rien au monde, je ne consentirais à tacher le nom d'une famille que, sans trop d'orgueil, je puis appeler illustre, et dont je suis le dernier descendant !

Il s'arrêta un instant, et surveilla Delagrave d'un œil où se liaient la hauteur et le dédain.

Dans un mois, reprit-il, dans un mois, Hélène de Charnac sera ma femme.

Henri Delagrave poussa un cri de bête fauve, et quoiqu'on fit pour le retenir, s'élança sur de Moidrey.

— Ta femme ! s'écria-t-il ; non, jamais !

Il leva le bras, mais avant qu'il le touchât Alfred le saisit d'une main de fer et le rejeta violemment en arrière.

— Vous m'avez frappé ! cria Delagrave d'une voix étouffée par la colère. Messieurs, vous en êtes témoins, j'ai été frappé, et je demande satisfaction.

— C'est juste, dirent plusieurs des assistants.

LOUIS BAILLEUL.

(A continuer.)

Lettres non réclamées au Bureau de poste Ste. Anne

Ancil, Joseph—Ancil, Damase—Béribé, Daniel—Beaupré, Vve—Bonlet, Vve François—Bernier, Thiborce—Blanchet, Marie—Bossé, Lambert—Caron, Aug.—Castonguay, André—Chouinard, Samuel—Dabé, Octave—Fournier, Hubert—Gagnon, Vve George—Mador, Honoré—Martin, Joseph—Ouéflet, Jos.—Ouellet, Rémi—O'Donoghue, John—Paré, F. X.—Plourdo, Octave—Pelletier, Joseph—Pelletier, Henri—Richard, Frs.—Rouleau, Joseph, (2)—St.-Pierre, Hyacinthe—Taillardins, François.

7 décembre 1869.

J. DIONN. M. P.